

*“ Adaptation au Changement Climatique : l’ANEL et le Cerema accompagnent les territoires pour une gestion intégrée de leur littoral ”*

## Neuf collectivités sélectionnées dans le cadre de la première session de l’appel à partenaires

La résilience des littoraux représente un véritable défi pour les territoires en raison des multiples pressions qui s’y exercent et qui seront exacerbées par les impacts du changement climatique, en particulier l’élévation du niveau de la mer.

Suite à l’appel à partenaires lancé par l’Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) et le Cerema en octobre 2019, neuf collectivités ont été retenues lors d’une première session d’examen des candidatures afin de développer, expérimenter et valoriser des démarches intégrées d’aménagement du littoral.

Pendant le confinement sanitaire, le Cerema et l’Anel sont restés mobilisés autour des structures candidates. Le comité de pilotage de l’appel à partenaires s’est réuni en juillet pour une première session de délibération autour des propositions de candidatures des collectivités territoriales. Au sortir de l’étude attentive des dossiers, les neuf collectivités métropolitaines et ultramarines suivantes ont fait l’objet d’une décision positive de suivi et de soutien dans leur projet :

- **La Communauté de communes de la région d’Audruicq** (62) souhaite établir une stratégie pour adapter son territoire à l’érosion et en réduire la vulnérabilité en tenant compte des contraintes actuelles du site (risques, préservation de l’environnement, coexistence des usages...).
- **La Communauté d’agglomération des Deux baies en Montreuillois** (62) veut évaluer le coût des logements susceptibles d’être vulnérables au recul du trait de côte en raison des impacts du changement climatique sur son territoire et identifier ses capacités foncières en termes de relocalisation.
- **La Communauté de communes Côte ouest Centre Manche** (50) envisage de mettre en œuvre la stratégie de gestion locale du trait de côte, issue du projet « Notre littoral pour demain », notamment sur les volets de la relocalisation et de l’adaptation des littoraux, ainsi que de la renaturation des havres en intégrant les enjeux d’aménagement de l’espace relevant de la compétence Gemapi.
- **La commune de Penvéan** (22) ambitionne de réaliser un diagnostic partagé de la vulnérabilité de son littoral communal dont des zones naturelles et certains ouvrages côtiers, et ainsi définir une stratégie de gestion intégrée et un plan d’action pluriannuel.

- **Les intercommunalités de Cap Atlantique et de la CARENE (44)** souhaitent prendre en compte et anticiper l'impact attendu de l'élévation du niveau de la mer et de l'érosion accélérée de certaines portions de leur littoral au travers d'une stratégie locale concertée et partagée de gestion intégrée du trait de côte.
- **La Communauté de communes Vendée Grand Littoral (85)** veut mettre en place des solutions durables adaptées à son territoire qui doit faire face à des épisodes réguliers d'inondations fluviales, de submersions marines et de recul du trait de côte.
- **L'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe (971)** envisage de mettre en œuvre un observatoire du littoral permettant de regrouper les connaissances existantes, et un outil d'aide à la décision pour l'aménagement du littoral grâce à une gouvernance partagée.
- **La Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (972)** ambitionne de définir une stratégie d'aménagement durable de son littoral en tenant compte des enjeux naturels, économiques et urbains dans un contexte d'érosion du littoral et d'élévation du niveau de la mer.
- **La Communauté de communes du Sud de Mayotte (976)** souhaite réaliser un diagnostic préalable de la résilience aux risques et aléas littoraux de l'île afin d'élaborer par la suite une véritable stratégie de gestion intégrée de son littoral.

## UNE DEUXIEME SESSION ET UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

**Suite à la crise sanitaire de la Covid-19, pour tenir compte de la période de confinement qui a retardé le travail des équipes des collectivités, le Cerema et l'ANEL ont prévu d'organiser une seconde session d'examen de candidatures déposées, le Cerema acceptant de revoir à la hausse sa contribution financière, initialement fixée à 500k€, de manière à accompagner l'ensemble des dossiers qui rempliront les critères de l'appel à partenaires. Cette seconde session devrait ainsi se tenir d'ici la fin d'année et proposer une nouvelle liste de candidats qui seront accompagnés dans leur démarche.**

Pour cet appui, le Cerema mobilisera ses cinq directions territoriales ayant une façade maritime ainsi que la direction technique Eau, mer et fleuves. Cette contribution représentera pour chaque projet 50 % du temps investi par le Cerema. Les collectivités partenaires auront à leur charge une contribution financière représentant le solde du coût total. Le Cerema pourra les accompagner dans la recherche de financements.

### RAPPEL DE LA DEMARCHE DE L'APPEL A PARTENAIRES

La démarche d'appel à partenaires initiée par l'ANEL et le Cerema vise à accompagner des territoires littoraux volontaires dans une dynamique qui permette de répondre aux problématiques locales et de dégager des pistes de solutions concrètes pour :

- accompagner dans la durée les territoires littoraux et rétro-littoraux dans une optique de gestion anticipée, adaptée et préventive face aux aléas littoraux et résiliente aux impacts prévisibles du changement climatique ;

- contribuer à faire vivre l'interface terre-mer de manière vertueuse en facilitant la bonne cohabitation des usages terrestres et maritimes, en privilégiant une gestion intégrée reconquérant l'environnement, préservant les ressources naturelles, la biodiversité tout en s'inscrivant dans les perspectives du développement durable offertes par la « croissance bleue ».

Outre l'apport de pistes de réponses opérationnelles aux problématiques locales, l'objectif de cet appel à partenaires est de pouvoir tirer des enseignements généralisables à l'échelle nationale, de valoriser des expériences innovantes et de mettre en réseau des acteurs concernés par les mêmes préoccupations. Les projets seront contextualisés dans leurs trajectoires territoriales spécifiques, de la planification au projet de territoire, et permettront de traiter aussi bien des problématiques de court et moyen termes que des questions de prospective à long terme.

Les projets retenus seront cofinancés entre le Cerema, les collectivités territoriales et les autres opérateurs publics partenaires. Les études sont prévues pour une durée globale de 2 ans.

#### À propos du CEREMA :

Le Cerema est fortement mobilisé sur les questions d'adaptation au changement climatique. En janvier dernier, il a remporté le label Institut Carnot pour une durée de 4 ans avec le projet d'Institut Clim'adapt. Ce projet vise à aider les entreprises et les collectivités territoriales à satisfaire les besoins des territoires pour assurer leur transition vers une économie sobre en ressources, décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable en lien avec les nouveaux modes de vie engendrés par la transition numérique et l'adaptation au changement climatique. Pascal Berteaud, directeur général du Cerema indique : « *nous avons fait le choix de mobiliser les énergies sur un sujet essentiel : le climat. Ce pari a payé car, pour la première fois, ce label a été attribué à un projet qui concerne l'adaptation au changement climatique* ».

#### À propos de l'ANEL :

L'Association nationale des élus du littoral travaille depuis des années avec les pouvoirs publics et les scientifiques en participant à des ateliers de terrain, notamment organisés par EUCC-France avec la participation du Cerema, pour mieux comprendre les phénomènes d'érosion côtière et informer ses adhérents des avancées des connaissances et des bonnes pratiques sur cette problématique récurrente et qui doit être anticipée. La proposition du Cerema de lancer un appel à partenaires lui a semblé une initiative très intéressante et elle ne doute pas que les collectivités puissent ainsi faire avancer leurs projets grâce à une ingénierie adaptée à chaque situation locale.

#### CONTACTS PRESSE :

Cerema – Charles COSTA – Responsable communication Mer et littoral  
06.70.43.51.24 / [presse@cerema.fr](mailto:presse@cerema.fr)

Association Nationale des Elus du Littoral – Pauline HERMAND – Responsable  
communication - [phermand.anel@gmail.com](mailto:phermand.anel@gmail.com)